

Siège social

10 rue de l'île mystérieuse
BOVES - CS 30725
80332 LONGUEAU CEDEX
Tél : 03 22 33 86 86

S.A. au cap. de 1 307 072 €
RCS B 927 220 475
SIRET 927 220 475 00069
APE 4299 Z

Direction Générale
21 bis rue Jeanne Maillotte
CS 11296
59014 LILLE CEDEX
Tél : 03 20 57 93 07

contact@saferhdf.fr
www.saferhautsdefrance.fr

COMMUNIQUE PRESSE

Utile et responsable avant tout

A son insu, la Safer Hauts de France a été « victime » d'un emblavement illégal de pommes de terre dans une de ses parcelles. Elle a choisi de laisser se développer la culture dont elle n'était pas à l'origine et de l'offrir aux plus démunis.

Devant le fait accompli

La Safer Hauts de France (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) est une société anonyme, sans but lucratif, avec des missions d'intérêt général. Elle est d'abord un opérateur foncier qui intervient sur l'ensemble des Hauts-de-France en acquérant des biens à l'amiable dans environ 90% des cas, ou en utilisant un droit de préemption avec des objectifs d'intérêt général définis par la loi. Elle revend ou loue ensuite aux candidats dont le projet répond le mieux aux politiques d'aménagement locales.

En 2020, elle acquiert une vingtaine d'hectares à Preux-au-Bois, à une trentaine de kilomètres de Maubeuge. Elle met en location de manière provisoire et précaire le bien en 2021 à un exploitant local, en attendant d'attribuer la parcelle. A l'issue de la décision d'attribution du bien pour installer un jeune paysan boulanger en agriculture biologique, elle cultive directement la parcelle pour amorcer la conversion en label AB (Agriculture Biologique) des parcelles.

Mais au printemps 2022, elle découvre qu'une entreprise agricole Belge vient de planter des pommes de terre dans ladite parcelle ! « Nous sommes tombés des nues en découvrant cette occupation illégale » confie Hubert BOURGOIS, Directeur Général Délégué.

CONTACTS PRESSE

Priscilla MERLOT
Chargée de communication
06 38 21 09 28
p.merlot@saferhdf.fr

Thibaut HUYGUE
Conseiller foncier
06 78 75 74 97
t.huygue@saferhdf.fr

Standard de Lille
03 20 57 93 07

Standard de Boves
03 22 33 86 86

La parcelle récoltée ce mardi

Sans attendre, la Safer Hauts de France fait le nécessaire pour stopper le chantier de plantation. Toutefois elle ne peut se résoudre à détruire une source de production. Sous tutelle des ministères de l'Agriculture et des Finances, elle reste avant tout au service des agriculteurs. Or les agriculteurs nourrissent la population grâce au fruit de leur travail !

Les pommes de terre se développent donc au fil des mois et au gré de la météo, sans autre intervention humaine. Et ce mardi 20 septembre après-midi, un exploitant démarché par Thibaut HUYGHE, conseiller foncier sur le secteur, a procédé à la récolte de la parcelle. La Safer Hauts de France a choisi d'offrir la récolte, soit plus de 50 tonnes de pommes de terre. Pour ce faire, elle a fait appel

à l'association SOLAAL Hauts-de-France, une association reconnue d'intérêt général et présidée par Jean-Christophe RUFIN, agriculteur à Mairieux (59). L'association organise gratuitement les dons entre les acteurs des filières agricoles et alimentaires et les associations d'aide alimentaire. Grâce à l'intervention de SOLAAL Hauts-de-France, les pommes de terre vont être récupérées par les Restos du Cœur de Lens à partir du 26 septembre.

« *Nous sommes fiers d'avoir su tirer profit d'une telle situation, et qui plus est au bénéfice des plus démunis* » a conclut Sylvain VERSLUYS, Président de la Safer Hauts de France, heureux de prouver une nouvelle fois le sens de la responsabilité de la Safer et son utilité pour les territoires.

Retrouvez la Safer Hauts de France sur www.saferhautsdefrance.fr
et SOLAAL Hauts-de-France sur www.solaal.org/hauts-de-france